



Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 
ID : 081-258101815-20201119-2020_19-DE

Convocation :..... 9.11.2020
Affichage :..... 09.11.2020

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 9
(votants..... 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 À 18H

N° 2020/19

Objet : Avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'ENSAV

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

Mme Geneviève VICENTE, Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Christophe TESTAS, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Michel BENOIT, Mme Catherine RABOU.

Secrétaire :

Mme Isabelle ESPINOSA

Assistaient également à la réunion :

Mme Julie CAPO-ORTEGA, membre suppléant

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2020/19

Avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'ENSAV

Le Président ayant exposé,

Depuis 2014, le Syndicat mixte et l'Ecole Nationale Supérieure de l'Audiovisuel de l'Université Jean Jaurès définissent les objectifs de développement de l'offre de formation et de recherche pour le site de l'Ecole à Castres et leurs engagements respectifs, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Cette convention fait l'objet d'avenants annuels fixant les engagements financiers du Syndicat mixte après le vote par celui-ci de son budget.

Vu la convention conclue le 5 novembre 2018 couvrant les périodes universitaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, le Comité syndical est invité à approuver l'avenant n°2 à cette convention mentionnant la participation 2020-2021 qui s'élève à 2 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'ENSAV, site de Castres, joint en annexe à la présente délibération,
- approuve le montant de la participation de 2 000 € pour l'année universitaire 2020-2021,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 du Syndicat mixte,
- autorise le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Castres, le 19 novembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET

